

Séance du mardi 05 mai 2026

L'an deux mille vingt-six le mardi cinq mai à dix-huit heures trente minutes

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Nicolas ISNARD, Maire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Commission communale des impôts directs : désignation des contribuables

Date de la convocation : mercredi 29 avril 2026

Secrétaire de séance : Monsieur David YTIER

PRESENTS :

M. ISNARD
M. YTIER, Mme BONFILLON, M. ROUX, Mme BAGNIS, M. ZINSSNER, Mme COSSON-DANSET, M. MOFREDJ, Mme SOURD, M. BELIERES, Mme GUILLORET, M. ORSAL, Mme SAHRANAVARD
M. CUNIN, M. SALVI, Mme LOUBARÈCHE-GINEYT, M. CARUSO, M. BOUCHER, M. BONIJOL, M. URVOY, Mme THIERRY, M. SOLER, M. STEINBACH, Mme VIVILLE, M. BARRIELLE, Mme CORVELLEC, Mme GELY, Mme BECHLIAN-MARCHAL, Mme PROUST-IMBERT, M. HAMOU, M. BAGOT, Mme GOMEZ-NAL, Mme RAZEYRE, M. VACCAREZZA, Mme SHAHUM, M. CHINI, Mme MOUGAMMADOU, Mme BRUN LE MARCHAND

POUVOIRS :

M. ALVISI (donne pouvoir à M. ORSAL), M. MIOUSSET (donne pouvoir à M. BARRIELLE), Mme BOUSQUET-FABRE (donne pouvoir à Mme MOUGAMMADOU), Mme LE MOULT (donne pouvoir à Mme RAZEYRE)

EXCUSES :

Mme MALLART (absente excusée)

LP/LT

5.3

Service Urbanisme

Commission communale des impôts directs : désignation des contribuables

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code général des impôts, et notamment l'article 1650 dans sa version en vigueur depuis le 16 février 2025 ;

Considérant qu'en application de l'article 1650 du Code général des impôts, une commission communale des impôts directs est instituée dans chaque commune ;

Considérant que le mandat de la commission instituée en 2020 a pris fin avec le renouvellement du Conseil Municipal et qu'il appartient au conseil nouvellement élu de proposer au directeur départemental des finances publiques une liste de 32 (trente-deux) contribuables remplissant les conditions édictées par la loi, parmi lesquels ce dernier nommera les membres de la nouvelle commission communale des impôts directs ;

Considérant que, dans les communes de plus de 2 000 habitants, cette commission est composée, outre le maire ou l'adjoint délégué qui en assure la présidence, de 8 (huit) commissaires titulaires et 8 (huit) commissaires suppléants ;

Considérant que, conformément aux prescriptions légales, la liste proposée comprend le double de noms, soit un total de 32 noms, répartis par catégories de contribuables ;

Considérant que les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission ;

Considérant que, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote s'effectue au scrutin secret, le Conseil Municipal pouvant toutefois décider à l'unanimité de ne pas recourir à ce mode de scrutin.

Ci-dessous la liste renouvelée des 32 contribuables qui remplissent les conditions cumulatives obligatoires :

Madame Marylène BONFILLON
Monsieur David YTIER
Monsieur Jean-Pierre CARUSO
Monsieur Michel ROUX
Madame Marie-France SOURD
Monsieur Pascal BOUCHER
Madame Marie-José LOUBARECHE
Monsieur Jean-Pierre BELIERES
Madame Danielle MALLART
Monsieur Ali MOFREDJ
Madame Isabelle CORVELLEC
Monsieur Alain SOLER
Madame Elodie BECHLIAN-MARCHAL

Monsieur Jonathan HAMOU
Madame Alexandra GOMEZ-NAL
Madame Margaux RAZEYRE
Monsieur Cédric VACCAREZZA
Madame Sandrine SHAHUM VACCAREZZA
Madame Stéphanie BAGNIS
Monsieur Éric ORSAL
Monsieur Didier BARRIELLE
Madame Julie BOUSQUET-FABRE
Madame Emmanuelle COSSON-DANSET
Monsieur Fabrice ZINSSNER
Madame Emilie PROUST IMBERT
Monsieur Patrick URVOY
Madame Kathryn MOUGAMMADOU
Monsieur Yoann BAGOT
Madame Catherine VIVILLE
Madame Monique ARAVECCHIA
Monsieur Lionel DECOUTURE
Madame Catherine CASORLA

Dans le cas où la liste présentée serait incomplète ou erronée, il est rappelé que le directeur départemental ou régional des finances publiques sera amené à désigner d'office des commissaires conformément à la loi.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et en avoir délibéré :

APPROUVE la liste des 32 contribuables proposés au directeur départemental des finances publiques, parmi lesquels ce dernier nommera les membres de la commission communale des impôts directs.

– SE PRONONCE COMME SUIVANT :

UNANIMITE

POUR : 40

ABSTENTION : 02 M. CHINI Patrick, Mme BRUN LE MARCHAND Véronique

CONTRE : 00

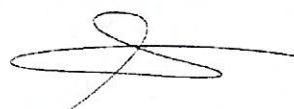
NE PREND PAS PART : 00

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme



**Le secrétaire de séance,
Monsieur David YTIER**

**Nicolas ISNARD
Maire de Salon-de-Provence
Vice-Président du Conseil Régional
Président de la Métropole
Aix-Marseille-Provence**



Signé numériquement
À : SALON DE PROVENCE
(13300), FR
Le : 06/05/2026 13:30:54
SALON DE PROVENCE (VILLE)
Maire
Nicolas ISNARD